



FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 26 septembre 2019

Compte rendu de la réunion de la COSS du 19 septembre 2019

Bilan provisoire des rémunérations perçues dans le cadre de l'Accord national des Centres de Santé

L'accord national des Centres de santé (ANCS) du 1^{er} octobre 2015, remplaçant celui de 2003, régit les relations entre les centres de santé et les caisses d'assurance maladie.

Il a été modifié par :

L 'Avenant n° 1 signé le 23 mai 2017 par la CNAM et les gestionnaires des centres de santé.

L'avenant n° 2 signé le 5 mars 2019 par la CANM et les gestionnaires de centres de santé.

Cet accord a mis en place un nouveau mode de rémunération adapté aux spécificités des centres de santé, afin de justifier de l'atteinte des objectifs fixés par l'observatoire des centres de santé, les informations nécessaires à la justification de l'atteinte de chacun des critères fixés par l'accord.

La rémunération moyenne par centres s'établit à 5 057 € en 2017 et 4 338 € en 2016.

La rémunération moyenne est augmentée de 24,9 % par rapport à 2017 et de 16 % par rapport à 2016. Il faut noter que la moyenne est très différente suivant les centres de santé de chaque région.

Les autres rémunérations sont composées :

- de la majoration personnes âgées (MPA) : le montant enregistré comptablement sur 1018 est de 1,554 M€ répartis comme suit par la Direction régionale.

Direction régionale : Montant MPA enregistré comptablement sur l'exercice 2018

Nord	1 091 503 €
Est	327 247 €
Sud	134 845 €
TOTAL	1 553 594 €

Après les débats d'usage, les membres de la commission ont pris acte de cette information.

Etat prévisionnel des recettes et dépenses 2019 des EHPAD

LES EPRD POUR 2019 :

Sont présentés aux membres de la COSS, les EPRD des EHPAD Filiéris des régions Nord et Sud établis sur la base des modifications transmises par les ARS et les Conseils départementaux relatives aux dotations soins dépendance et tarifs d'hébergement.

Est également présenté l'EPRD des EHPAD Filiéris Les Lupins de la Direction régionale de l'EST : en effet l'ARS a refusé de valider cet EPRD estimant que les recettes indiquées n'étaient pas sincères, le budget ayant été présenté à l'équilibre alors qu'il n'a plus l'obligation de l'être.

Les EPRD des EHPAD Filiéris pour l'année 2019 sont présentés à l'équilibre à l'exercice, à l'exception de l'EPRD de l'EHPAD Les Lupins.

Les EPRD sont basés sur des taux d'occupation supérieurs ou égaux à 95 % et des GMP compris entre 730 (EHPAD de Pampelonne) et 810 (EHPAD La Plaine de Scarpe).

Il faut noter également que les produits de l'EPRD 2019 sont en baisse de 2,7% (- 420 694,34 €) par rapport aux produits prévisionnels validés par la COSS le 23 octobre 2018.

Les membres de la commission ont donné un avis favorable aux EPRD et dépenses 2019 des EHPAD La Manaie, la Plaine de la Scarpe, Porebski, les Lupins, et Pamplonne.

Décision modificative de L'EPRD 2019 de la Clinique Ste BARBE à CARMAUX

Pas de commentaires, les membres de la commission ont donné un avis favorable à la décision de modification du budget.

Point d'information relative aux relations entre la CAN, et l'AHNAC, le Centre Hospitalier de Valenciennes sur l'activité biologique médicale.

Avec ce partenariat, il pourrait permettre au laboratoire de se renforcer et pouvoir investir dans des outils plus performants, baisser le prix du (B) et par la même occasion de sauver 85 personnes, voire même de créer des emplois. On est pratiquement sûr que l'accord va se concrétiser, il reste quelques points à régler.

Point d'information sur les postes vacants de médecins et chirurgiens-dentistes dans les centres de santé et les établissements FILIERIS au 15 août 2019 et sur les recrutements intervenus depuis au 1^{er} janvier 2019

Lors du dernier point de situation au 31 mai 2019 présenté à la commission de l'offre de soins du 20 juin 2019, étaient dénombrés 39 postes vacants de médecins et de chirurgiens-dentistes (**35,25 en ETP**) dont 33 (**29,75 ETP**) dans les centres de santé et (**5,50 ETP**) dont 33 (**29,75 ETP**) dans les établissements.

Le 15 Août 2019, le nombre de ces postes vacants est ramené à 35 (**32,55 ETP**), dont 39 (**29,05 ETP**) dans les centres de santé et 6 (**5,5 ETP**) dans les établissements, avec la répartition suivante par région et type de structure :

Postes vacantes en effectif ETP dans les centres de sante	Médecins généralistes	Médecins spécialistes	Sous Total Médecins	Chirurgiens dentistes	TOTAL ETP	Total effectif physique
Nord	2.00	0.90	2.90	1.00	3.90	4
Est	11.00	3.25	14.25	1.00	15.25	16
Sud	6.90	-	6.90	1.00	7.90	9
Total	19.90	4.15	24.05	2.00	27.05	29

Postes vacantes dans les Etablissements	Médecins (effectif physique)	Médecins (effectif ETP)
Nord	2	1.5
Est	3	3.00
Sud	1	1.00
Total	6	5.50

Par ailleurs, du 1^{er} janvier au 15 Août 2019, FILIERIS a recruté 16 médecins généralistes (dont 5 le 1^{er} juin 2019), 2 médecins spécialistes et 3 chirurgiens-dentistes, soit au total 21 médecins et chirurgiens-dentistes. Le plus gros du contingent de ces embauches est sur la CARMI du Nord.

Gilbert LECHARDEUR